



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

VOLET PAYSAGER ET REPRESENTATION DES PHOTOMONTAGES DES DOSSIERS EOLIENS

Le volet paysager des dossiers éoliens, demandes de permis de construire (PC) et d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), fait l'objet d'un examen attentif des services de l'Etat.

En effet, ce volet paysager doit permettre d'évaluer l'impact des machines dans leur environnement proche et éloigné. A cette fin, ce document inclut des photomontages destinés à restituer les éoliennes dans le paysage au plus proche de la réalité.

Des photomontages les plus sincères possibles constituent donc un élément essentiel du volet paysager afin d'une part, de disposer d'un dossier de qualité pour l'instruction des demandes par les services de l'Etat, et d'autre part, de ne pas induire en erreur un public non averti lors de l'enquête publique portant sur la demande d'autorisation d'exploiter ICPE.

Pour répondre à cet objectif, il convient de respecter les points suivants :

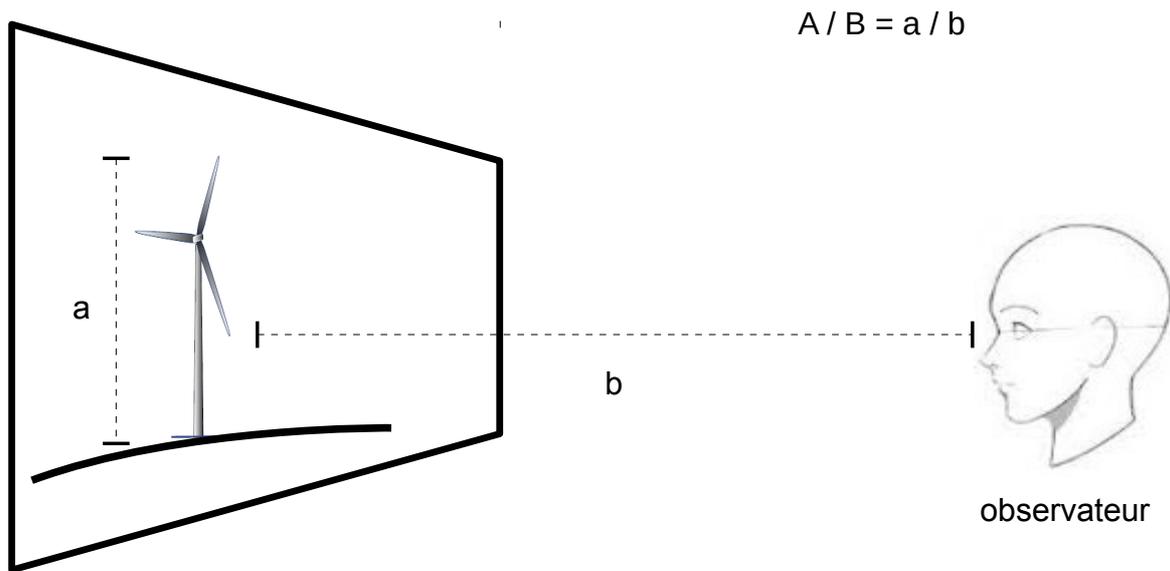
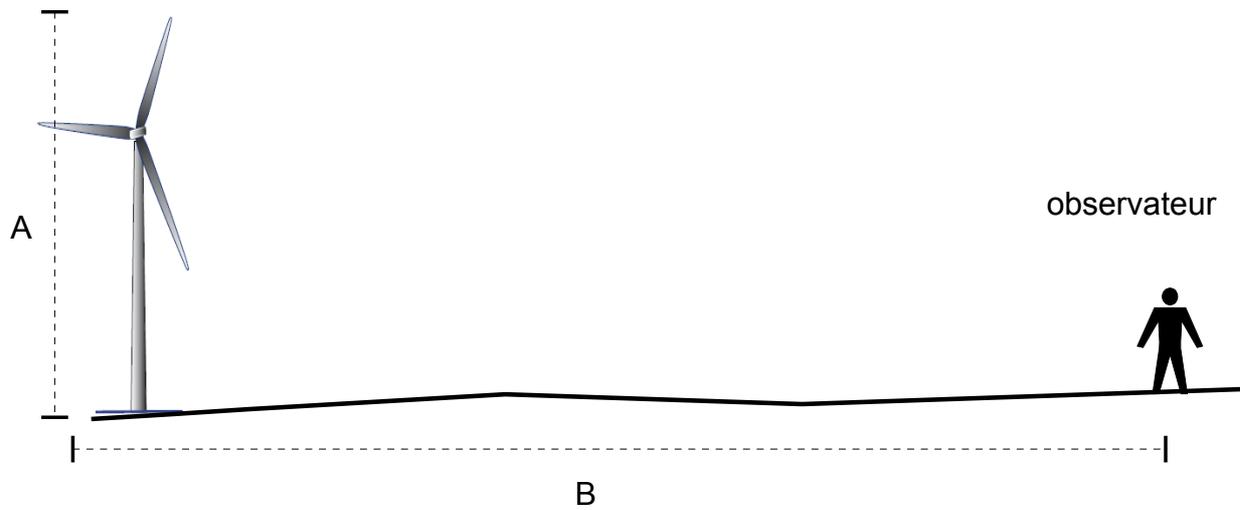
Méthode de réalisation des photomontages

Avant tout, le pétitionnaire devra expliciter clairement sa méthodologie d'élaboration des photomontages ainsi que le nom du logiciel utilisé.

Les photomontages doivent permettre la restitution objective de la perception du paysage depuis l'angle de vue d'un observateur situé au niveau du sol avec une hauteur d'observation de 1,70m environ.

L'angle de vue ne doit pas excéder 90° (même si la totalité du parc n'est pas perceptible) pour respecter la perception du champ visuel humain ressenti. Pour cela on devra utiliser un appareil photographique avec une focale « normale » de 50mm, qui correspond le plus à la focale de la vision humaine, pour un format photographique 24x36 mm.

.../...



Exemple : si $A = 200$ m et $B = 2\,000$ m, alors $A/B = 0,1$

alors, à 60 cm de distance du photomontage (b), l'éolienne sera représentée avec une dimension de 6 cm (a) :

$$a/b = 6/60 = 0,1 = A/B$$

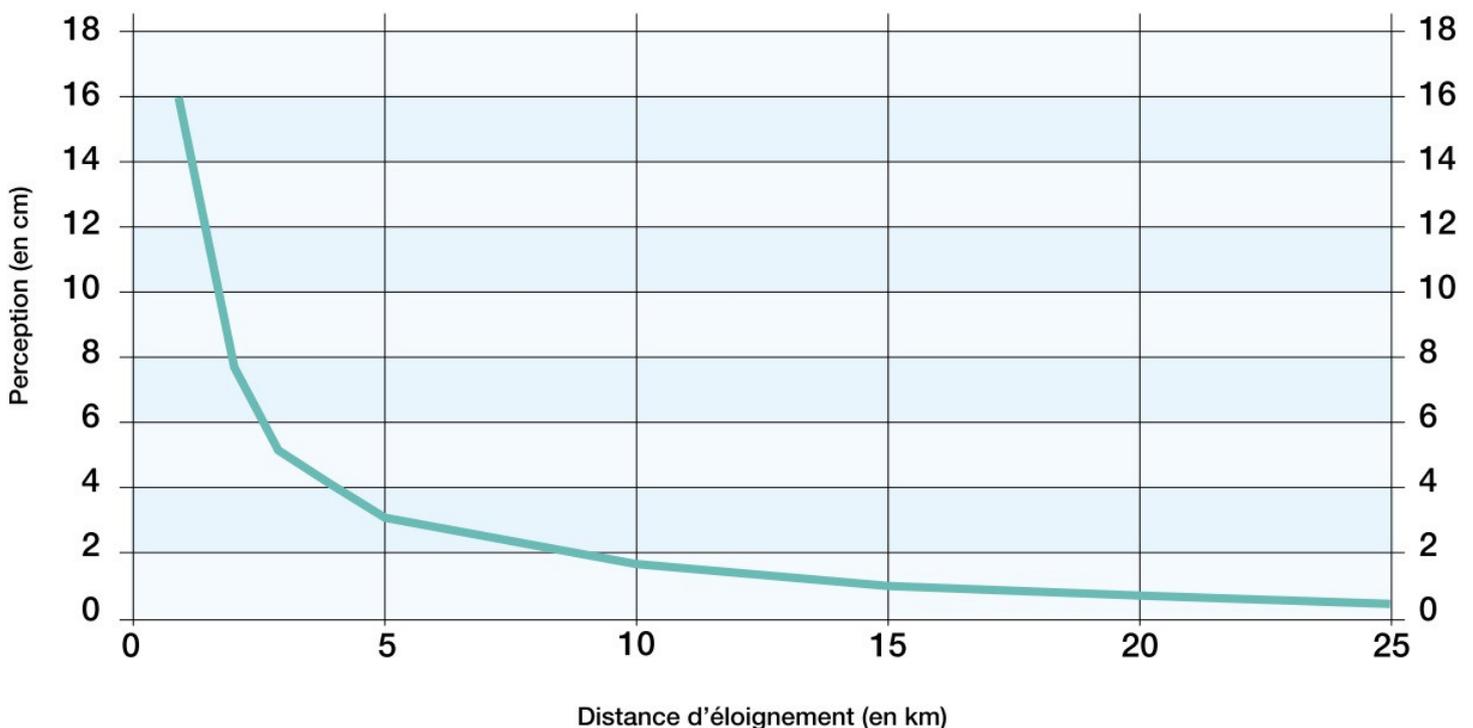
.../...

Il faut veiller à ne pas réduire le photomontage (et la photographie) pour faire tenir l'image dans le format de papier imparti, ce qui reviendrait à diminuer la focale et à minimiser l'impact ; l'expérience montre qu'un photomontage sur deux pages A3 restitue une vision objective et impartiale du projet dans le paysage. C'est ce type de photomontage qui est attendu.

A titre d'exemple, la représentation d'une éolienne d'une hauteur de 150 m en bout de pale placée à 5 km de l'observateur devra mesurer 3 cm sur le photomontage papier.

Représentation graphique de la taille d'une éolienne en fonction de la distance

SCHEMA DE PERCEPTION VISUELLE EN FONCTION DE LA DISTANCE
(Observateur à 0 mètre, hauteur d'observation 1,70 mètres, hauteur du mât 100 mètres, hauteur en bout de pale 150 mètres)



Éléments cartographiques complémentaires attendus du volet paysager :

- une cartographie de synthèse de localisation des photomontages réalisés avec en fond les espaces protégés et/ou emblématiques
- une cartographie de la zone d'influence visuelle (ZIV) figurant le nombre d'éoliennes vues partiellement ou en totalité.

Covisibilités avec les éléments patrimoniaux

Les photomontages doivent permettre d'apprécier les covisibilités du parc éolien avec les éléments patrimoniaux naturels et bâtis présents dans l'aire d'étude.

Les covisibilités doivent être étudiés selon les 3 points suivants :

- covisibilité du parc éolien depuis l'élément patrimonial,
- covisibilité de l'élément patrimonial depuis le parc éolien,
- et enfin covisibilité depuis un point extérieur entre l'élément patrimonial et le parc éolien.

Opération « ballon »

Pour des projets éoliens présentant des covisibilités potentielles avec des éléments patrimoniaux particulièrement sensibles, des opérations « ballon » pourront être réalisées. Il s'agira pour l'opérateur de placer un ballon à la hauteur maximale de la pale de l'éolienne projetée sur le site d'implantation du parc éolien.

L'objectif est de permettre aux services de l'Etat, accompagnés de l'opérateur éolien, d'apprécier les covisibilités potentielles en photographiant le ballon depuis les sites patrimoniaux impactés par le projet.